Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID: 079-200041317-20250210-C__58_02_2025-DE

APPEL A PROJET A L'ATTENTION DES COMMUNES DE NIORT AGGLO En faveur du Développement Durable



REGLEMENT

Préambule

En faveur du Développement Durable : un événement majeur

Chaque année, dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable, le Ministère de la Transition écologique et solidaire invite les entreprises, les associations, les services publics, les collectivités, les établissements scolaires, les citoyens à promouvoir les principes du développement durable. L'objectif de cette opération consiste à sensibiliser les acteurs des territoires aux enjeux du développement durable et inciter chacun à adopter des comportements plus responsables.

A partir de 2024, Niort Agglo a proposé un nouvel appel à projets « En faveur du développement durable », de manière à ce que les communes du territoire organisent des animations communales tout au long de l'année en faveur du développement durable.

Objet de l'appel à projets

Pour sa seconde édition, Niort Agglo lance un nouvel appel à projets « En faveur du développement durable 2025 » en direction des communes de son territoire, en vue de soutenir la dynamique territoriale autour du développement durable.

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID: 079-200041317-20250210-C__58_02_2025-DB

En 2025, il n'y aura pas de thème imposé, les communes ayant le choix de la thématique. Ainsi, elles pourront proposer des actions sur la thématique qu'elles jugent pertinente pour leur territoire. Une attention particulière sera toutefois portée, comme les années précédentes, sur la prise en compte du public jeune dans l'événement et les projets groupés.

Objectifs poursuivis par Niort Agglo

- Soutenir les actions portées par les communes de Niort Agglo :

Cet appel à projets vise à créer une émulation territoriale autour du développement durable, et valoriser les actions exemplaires existantes et/ou nouvellement créées par les communes à travers le soutien de Niort Agglo.

- Favoriser le partenariat et la co-organisation des événements entre les communes : Niort Agglo souhaite soutenir la collaboration entre les communes, en les incitants à se regrouper pour organiser un événement.
 - Mobiliser tous les publics, et notamment les jeunes générations :

Niort Agglo souhaite mettre en lumière l'association du public jeune dans la prise en compte des enjeux du développement durable.

Vous souhaitez participer à l'appel à projets « En faveur du Développement Durable 2025 ?

<u>Etape 1</u> : Planifiez, durant l'année calendaire, mais avant le 15 novembre, un événement s'inscrivant dans le champ du développement durable (thématique au choix)

Tous les projets candidats devront respecter les conditions d'éligibilité suivantes : - Proposer une thématique en lien avec le développement durable.

- Porter :
 - Soit sur une action existante en vue de la pérenniser ou de la renforcer;
 Soit sur une nouvelle action;
 - Être programmée soit pendant la Semaine européenne du Développement
 Durable (du 18 septembre au 8 octobre), soit durant l'année calendaire mais avant le 15 novembre (avant la clôture de l'exercice comptable).

Dans la sélection des candidatures, une attention particulière sera portée sur la **prise en compte du public jeune dans l'événement.**

De même, la thématique choisie sera analysée au regard de la définition du développement durable.

La Communauté d'Agglomération du Niortais apportera une aide financière à hauteur de 500 € maximum par commune, bonifiée à 550 € par commune dans le cas où plusieurs communes décident de s'associer pour organiser un événement, ainsi qu'une assistance logistique, méthodologique et un appui dans la création et la diffusion des supports de communication.

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID: 079-200041317-20250210-C__58_02_2025-DB

Attention, il est bien précisé que pour l'organisation d'un co-événement, chaque commune doit justifier de ses dépenses et ne peut pas reporter ses éventuelles recettes à une autre commune, le montant maximal étant plafonné à 550 € par commune

Étape 2 : Faites-nous connaître votre projet, en remplissant le dossier ci-joint et en le transmettant à la Direction Planification Ecologique Territoriale :

Veillez à expliquer clairement et précisément les objectifs du projet, le pilotage mis en place pour son organisation et le planning de réalisation. Un plan de financement devra impérativement être joint au dossier.

Le projet devra être transmis avant la date butoir :

- Par mail : cyril.baumard@agglo-niort.fr et sylvie.touzeau@agglo-niort.fr
- ou par courrier:

Niort Agglo
Service Planification Écologique Territoriale
140 rue des Equarts CS 28770
79027 NIORT cedex

Les 12 premiers dossiers reçus seront les 12 dossiers instruits, sous réserve de respecter les conditions d'éligibilités définies dans l'étape 1.

<u>Étape 3</u> : Le dossier sera instruit par les services de Niort Agglo et les résultats communiqués aux communes

Les projets retenus seront communiqués par mail auprès des mairies.

Étape 4 : Au besoin, les lauréats seront conviés à une réunion de travail avec les services de Niort Agglo concernés pour partager le projet.

Modalités d'accompagnement

12 dossiers, au maximum, sont admissibles. Les premiers dossiers reçus, sous réserve de respecter les conditions d'éligibilités définies dans l'étape 1, seront instruits.

Les communes dont les dossiers sont retenus, bénéficient de l'accompagnement des services de Niort Agglo dans les domaines suivants :

- Soutien financier de Niort Agglo, plafonné à 500 € par commune. Une bonification à 550 € par commune est apportée en cas d'association entre différentes communes.
- Mise à disposition de supports de communication :

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID: 079-200041317-20250210-C__58_02_2025-DE

- o une affiche générique personnalisable pour les communes souhaitant reprendre la charte graphique de Niort Agglo ;
- o un logo et une bannière à intégrer obligatoirement aux supports de communication qui seront créés par les communes.

Les frais d'impression restent à la charge des communes lauréates.

- Assistance des services de Niort Agglo dans l'organisation de l'événement (appui méthodologique, aide à la recherche de partenaires, aide logistique pour la mise en place des animations, etc.).

Pour toute information concernant l'Appel à projets :

- O Cyril BAUMARD, 05 17 38 80 92 ou cyril.baumard@agglo-niort.fr
- O Sylvie TOUZEAU, 05 17 38 80 55 ou sylvie TOUZEAU, 05 17 38 80 55 ou sylvie touzeau@agglo-niort.fr